

[Text]

may on reasonable grounds be suspected of constituting threats to the security of Canada

I think Canadians are going to want us to start at the very fundamental question of whether a separate special agency is in this context, today, necessary. What are the threats to Canada's security that require the establishment of such an agency? It may be that we quickly agree with the conclusion that Parliament reached back in 1984 that such a service is necessary. That, then, moves us onto the question of: is this particular service, under this Act, doing what it has to do and doing it in a way that is strictly necessary?

The second question I would like to flag right off the top is the question of democratic accountability. That is really in one sense what we are about. Parliament has given us the job of in some sense holding the service accountable for performing its duties and functions and the one area that I am especially concerned about is the financial one. I think in last year's estimates they got \$157 million and all Parliament is told is that they are spending \$157 million. I think we need to look at ways in which Parliament can hold the service accountable for spending in ways that are consistent with its responsibilities and mandate. Again, I want to look at how other jurisdictions have handled that. So those are two issues I would flag right off the top.

**The Chairman:** Thank you. Mr. Nunziata, I wonder if I could just put out another point. It is my understanding that in this first round that would be in camera we have not necessarily the top official from the groups coming. It is people who know how it works and can tell us about how it works.

It is my fear, if we now go in and change that to a public process, that the top official will want to come, because then it is on the record and only the top man or woman can speak for that organization. So if we decide to hold this preliminary round in public, I suspect we will end up having some cancellations where they just will not be able to structurally fit it in. That is an argument for us to continue with our in camera process. I am just wondering if you feel, having talked about it, that you can live with the process. Or do you want to raise it as an issue?

**Mr. Nunziata:** No, I am prepared to concede and to—

**Mr. Tremblay:** How many witnesses do you expect to hear on that basis, Mr. Chairman?

**The Chairman:** This coming Thursday, September 28, we have a briefing by the Library of Parliament staff, that is Mr. Rosen, who will walk us through it a bit. Then on Tuesday, October 3, officials from the Department of the Solicitor General.

[Translation]

sur les activités dont il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'elles constituent des menaces envers la sécurité du Canada. . .

Je pense que les Canadiens veulent que nous commençons par poser la question fondamentale de savoir si une agence spéciale distincte s'impose dans le contexte d'aujourd'hui. Quelles menaces pèsent sur la sécurité du Canada qui nécessitent la création d'un tel service? Il se peut que l'on en vienne rapidement à la conclusion que le Parlement a tirée en 1984 et qu'on décide qu'un tel service est nécessaire. Ce qui nous mène à la question suivante, savoir si ce service particulier respecte les termes de la loi et remplit les fonctions pour lesquelles il a été créé et ne fait que ce qui est strictement nécessaire.

La deuxième question que j'aimerais aborder d'emblée, c'est celle des comptes à rendre dans une démocratie. En un sens, c'est la raison même de notre présence. En un sens, en effet, le Parlement nous a confié la tâche de vérifier si ce service remplissait bien ses fonctions et ses responsabilités, et le secteur qui m'intéresse particulièrement est le secteur financier. Selon les prévisions budgétaires de l'an dernier, le budget de ce service est de 157 millions de dollars, et tout ce que le Parlement sait, c'est que ces 157 millions de dollars ont été dépensés. Je pense qu'il est nécessaire que le Parlement trouve une façon d'exiger que ce service justifie ses dépenses, conformément à son mandat et à ses responsabilités. Là encore, j'aimerais voir ce que d'autres pays font à cet égard. Voilà donc les deux questions qui m'intéressent dès le départ.

**Le président:** Je vous remercie. Monsieur Nunziata, permettez-moi à nouveau d'intervenir. Je crois comprendre que pour cette première série de séances qui vont se dérouler à huis clos, nos témoins ne seront pas nécessairement la haute direction. Ce sont des gens qui savent comment le service fonctionne et qui pourront nous l'expliquer.

Si l'on décide de ne pas siéger à huis clos, je crains fort que la haute direction n'insiste pour comparaître, parce que ce sont les seuls qui peuvent parler au nom de l'organisation. Si nous décidons donc d'avoir des séances préliminaires publiques, nous risquons fort d'avoir à changer notre programme, car ils ne seront pas tous disponibles. C'est un argument en faveur de séances à huis clos. Maintenant qu'on en a discuté, j'aimerais savoir ce que vous en pensez et si l'idée est acceptable, ou est-ce que ça pose un problème pour vous?

**M. Nunziata:** Non, je suis prêt à l'accepter et à . . .

**M. Tremblay:** Combien de témoins avez-vous l'intention d'entendre à huis clos, monsieur le président?

**Le président:** Jeudi prochain, le 28 septembre, nous avons une séance d'information présentée par l'attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement, M. Rosen. Le mardi 3 octobre, nous avons des fonctionnaires du ministère du solliciteur général.